

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET n° 84/171 du 13/02/1984
/MTPS.DGTFP.DFP/2202

portant intégration et nomination de
Monsieur **COSPERIE Remi** dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers SAF
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/isas:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/426 du 29.II.62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF);
(/u le décret n°62/130/AF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/81/FP-SE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-SE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la carrière des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.II.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 26.II.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/OE6 du 26.I.1981 au décret
n°80/644 du 28.II.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n°81/OE7 du 26.I.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement;
(/u l'Attestation de Fin d'Etudes n°277/MEN-DGEOC.DOB
du 25.I.83 du Directeur de l'Orientation et des Bourses
(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé;

D.G.B.

D.C.F.

D E C R E T :

.... /

45

ARTICLE 1^{er} - En application des dispositions du décret 52-426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur CELESTIN Rémi né le 1.10.1955 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées obtenu à l'Institut d'Administration des Entreprises (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au poste d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan

ARTICLE 3 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 13 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

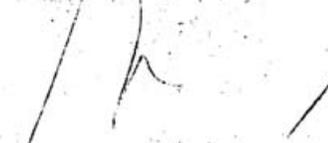
Le Ministre du Plan

Colonel Louis B. M. N. GOM.
Le Ministre des Finances,


Pierre de Ussa


Itihi Os etoumba

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,


Bernard C. BO. M. BO. M. M.

AMPLIATIONS :

- JCRPC.....3
- DGTEP-DFP.....2
- DFP/BST.....2
- DGB.....2
- DCF.....2
- M.P.....2
- DOS.....2
- INT.....2
- SGCM/BC.....2